



Ecole privée Saint Joseph

5, rue de la Sablière

85230 Saint Urbain

Tél : 02.51.68.83.54

Mail: direction@sainturbain-saintjoseph.fr

Site internet :

<http://sainturbain-saintjoseph.fr>

BULLETIN D'INFORMATIONS N°4

5 janvier 2022

1- Vœux

L'équipe éducative de l'école Saint Joseph vous présente
ses meilleurs vœux
pour cette nouvelle année 2022.



2- Situation sanitaire

Le protocole sanitaire évolue à partir du 3 janvier : les règles sont maintenant identiques entre le cadre scolaire et extra-scolaire (périscolaire, famille, sport, loisirs, ...).

PERSONNELS ET ÉLÈVES : LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 3 JANVIER 2022

PROFESSEUR, PERSONNEL ET ÉLÈVE DE PLUS DE 12 ANS

AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

POSITIF

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 10 jours dans le cas contraire

CAS CONTACT

- Pas d'isolement
- Test antigénique ou PCR immédiat
- Autotest à J+2, J+4*

- Isolement de 7 jours
- Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

ÉLÈVE DE MOINS DE 12 ANS

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

CAS CONTACT

L'élève pourra rester en classe :

- Si le test PCR ou antigénique fait à J+0 est bien négatif
- Et si les auto-tests réalisés à J+2 et J+4 sont négatifs (attestation sur l'honneur des parents)

*J = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Janvier 2022



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Janvier 2022

Plus concrètement, quelles sont les procédures à suivre ?

• Si mon enfant est positif au COVID-19 :

- 1- Informer rapidement l'école (et le restaurant scolaire).

2- L'enfant pourra revenir à l'école :

✓ après 5 jours d'isolement :

- si le résultat de son test PCR ou antigénique réalisé le 5^{ème} jour est négatif et
 - s'il ne présente pas de symptômes depuis 48h.

✓ après 7 jours d'isolement, si le test n'a pas été effectué.

• **Si mon enfant est cas-contact :**

1- Votre enfant ne doit pas venir à l'école.

2- Réaliser un test PCR ou antigénique le plus rapidement possible.

→ Si le résultat du test est négatif, l'enfant peut revenir à l'école. Le résultat du test est à transmettre à l'école par mail ou en version papier.

3- Réaliser un autotest à J+2 après le premier test.

→ Si le résultat est négatif, l'enfant peut rester à l'école. Une attestation sur l'honneur est à adresser à l'école par mail ou en version papier.

4- Réaliser un autotest à J+4 après le premier test.

→ Si le résultat est négatif, l'enfant peut rester à l'école. Une nouvelle attestation sur l'honneur est à adresser à l'école par mail ou en version papier.

En cas d'absence de test, l'enfant reste isolé 7 jours.

Pour information, la mesure impliquant les fermetures de classes en raison de 3 cas positifs n'existe plus.

• **En cas d'absence d'un enseignant**

Si un enseignant est absent, dans l'attente de son remplacement, l'accueil pourra être **provisoirement suspendu**, les élèves ne pouvant pas être répartis dans les autres classes.

• **Continuité pédagogique**

En cas d'absence des élèves, des documents seront envoyés par l'enseignant de la classe pour assurer une continuité pédagogique.

3- Piscine:

Les séances de piscine reprennent pour la classe de CE1-CE2 vendredi 7 janvier et pour la classe CP-CE1, lundi 10 janvier.

4- Portes ouvertes:

Samedi 29 janvier 2022

Notre école ouvre ses portes de 10h00 à 12h.

Ces portes ouvertes s'adressent aux nouvelles familles.

N'hésitez pas à en parler autour de vous et à les accompagner si elles le souhaitent.



4- Calendriers APEL :



Il reste à l'école quelques calendriers que vous pouvez acheter au prix de 5 €.

Nous vous remercions pour votre participation.

